

VOL. 8.

JANVIER 1899

No. 1.

ANNALES

—DU—

Très-Saint Rosaire

*Ave, gratia plena,
Dominus tecum.*

BULLETIN MENSUEL

Publié en collaboration,

Avec l'approbation de l'Ordinaire

Des au Cap de la Magdeleine, Co. Champlain, (Canada).

Fév. | E. DUQUAY, Ptre. Gérant

Annales du Très-Saint Rosaire

PUBLICATION MENSUELLE—RÉDIGÉE EN COLLABORATION.

Directeur-Propriétaire et Gérant :

L. E. DUGUAY, Curé,
CAP DE LA MAGDELEINE.

SOMMAIRE :

Légende.—Pleurs des Juifs.

I Marie dans la Sainte-Ecriture. Marie dans le Prophète Jérémie

II Le quatrième Mystère du T.-S. Rosaire.

III Reliques Insignes.

IV Liste des Pèlerinages au S. du Cap en 1898. Faveurs obtenues.

ABONNEMENT. — Payable à l'avance —
CONDITIONS : Le prix de l'Abonnement pour toute personne qui reçoit son Numéro directement par la poste : EST DE 35 CENTINS.

Avantages.—Pour toute personne qui reçoit plusieurs exemplaires, sous une seule enveloppe, le prix de l'Abonnement : est de 25 centins.—De plus, le treizième appartient à la personne qui reçoit plus de 12 exemplaires, également sous une seule enveloppe.

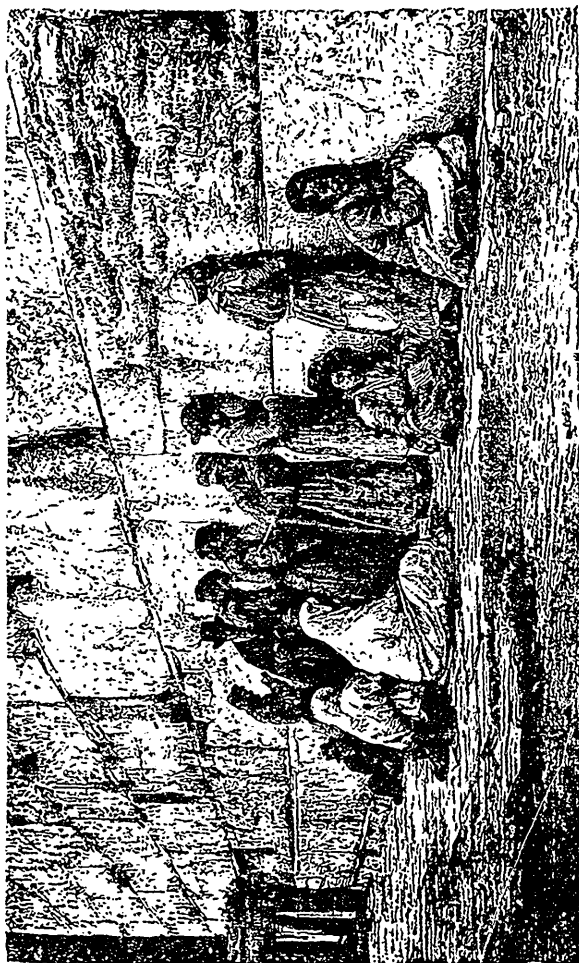
Toute personne qui s'abonne dans le cours de l'année a droit à tous les Numéros déjà parus dans le cours de cette même année.

Faveurs Spirituelles.—Deux Messes seront célébrées chaque semaine à l'intention des Abonnés, pour tous les Membres de leur Famille, Vivants et Défunts ; ils auront en outre, une part spéciale aux Prières qui se disent, chaque jour en commun, dans le Sanctuaire.

CORRESPONDANCES —Pour toutes correspondances, s'adresser à " M. le Gérant des Annales du T. S. Rosaire ", Cap de la Magdeleine, Co. Champlain.

DECLARATION.—Pour nous conformer au décret d'Urbain VIII, nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appréciation des faits merveilleux, etc., rapportés dans nos Annales.

ANNALES DU T.-S. ROSAIRE



Pleurs des Juifs.

LEGENDE

On appelle Place des Pleurs, une simple ruelle, longue d'environ, 100 pieds, et large de 12 à 15, située à l'Ouest de l'enceinte de la Mosquée d'Omar. Ce reste de l'ancien mur d'enceinte du Temple a été bâti avec des pierres à refend de 7 à 10 pieds de long et parfaitement travaillées. Tous les vendredis de l'année, excepté celui qui fait partie de la Fête des Tabernacles, les Juifs les plus attachés au souvenir de leur culte et de leur patrie viennent là prier, pleurer leurs péchés et gémir sur les maux qui les accablent depuis *dix-neuf* siècles ! Ils récitent en chantant d'un ton langoureux, les paroles du Roi Prophète :

“ O Dieu ! les nations sont entrées dans votre héritage ; elles ont profané votre saint Temple.... nous sommes devenus un sujet d'opprobre à nos voisins ; ceux qui sont autour de nous, nous raillent et nous insultent. Jusques à quand, Seigneur, serez-vous irrité ? ”..... L'âme reste saisie d'une profonde tristesse, en voyant se presser là, chaque vendredi, des représentants du Peuple déicide, accourus de toutes les contrées de la terre, et attendant encore leur Rédempteur venu depuis *dix-neuf* siècles ! Et l'on éprouve un grand serrement de cœur, en voyant ces pauvres Juifs pleurer et gémir ; baiser avec respect et arroser de leurs larmes ces pierres antiques qui leur rappellent les temps heureux où Jéhovah lui-même écoutait leurs chants et leurs prières, et manifestait sa gloire au milieu de son Temple, en les comblant de Bénédiction, eux, le Peuple de Dieu, et Jérusalem, la Ville Sainte !

LES ANNALES DU T.-S. ROSAIRE

Publication Mensuelle, rédigée en Collaboration

PREMIER NUMÉRO.—JANVIER 1899.

AVIS

Nos lecteurs trouveront la liste des Pèlerinages en 1898, au Sanctuaire du Cap, à la IV^e partie du présent numéro des Annales.

I

La Vierge Marie, Reine du T. S. Rosaire

LETTRE DE NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux patriarches, primats, archevêques, évêques et autres ordinaires, en paix et en communion avec le siège apostolique.

Du Rosaire de Marie

A Nos Vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres ordinaires, en paix et en communion avec le siège apostolique.

LEON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction Apostolique. Lorsque nous considérons le long temps que par la volonté de Dieu Nous avons

passé dans l'exercice du souverain pontificat, Nous ne pouvons Nous empêcher de reconnaître que, malgré Notre indignité, Nous avons éprouvé l'appui très efficace de la divine Providence. Ce secours, Nous pensons qu'il Nous faut l'attribuer surtout aux prières faites en commun et si puissantes que sans interruption et avec abondance, l'Eglise universelle adresse à Dieu en Notre faveur, de même que jadis Elle intercédait pour Pierre.

En premier lieu donc, Nous rendons les plus vives actions de grâce à Dieu, dispensateur de tous les biens, et tant que durera Notre vie, Nous garderons dans Notre esprit et dans Notre cœur le souvenir de chacune des faveurs que nous avons reçues de Lui. Ensuite il Nous est doux de Nous rappeler la maternelle protection de l'auguste Reine du ciel, de conserver pieusement et inviolablement la mémoire de ses bienfaits et de l'en remercier.

C'est d'Elle en effet que découlent, comme d'un canal très abondant, les grâces célestes. "Elle a dans ses mains les trésors des miséricordes du Seigneur (Saint Jean Damascène, sermon I. Sur la Nativité de la Vierge.) Dieu veut qu'Elle soit la source de tous les biens (Saint Irénée, contre Valentin, liv. III, ch. 33)." Nous espérons avec certitude mourir dans l'amour de cette tendre Mère, ayant travaillé assidûment à ranimer cet amour, et à l'accroître sans cesse.

Désirant depuis longtemps faire reposer le salut de la société humaine sur l'extension du culte de Marie, comme sur une forteresse inébranlable, Nous avons travaillé avec persévérance à répandre parmi les fidèles du Christ la pratique du *Rosaire*. A cette fin, Nous avons publié une Lettre Encyclique dès le 1er septembre 1883, et Nous avons, comme vous le savez, fait paraître dans le même but un certain nombre de décrets.

Puisque la volonté du Dieu de miséricorde Nous permet de voir, encore cette année, l'approche du mois d'octobre que Nous avons jadis consacré à la céleste Reine du Rosaire, Nous ne voulons pas manquer de vous adresser la parole à cette occasion. Après avoir brièvement passé en revue tout ce que Nous avons fait jusqu'à présent pour promouvoir ce mode de prière, Nous couronnerons notre œuvre par un nouveau document, afin de mieux témoigner Notre zèle et Notre faveur envers une forme excellente du culte de Marie, afin aussi d'exciter l'ardeur des fidèles à conserver pieusement et d'une façon inviolable cette très sainte pratique.

Animé donc d'un constant désir de prouver avec évidence au peuple chrétien l'efficacité et les mérites du Rosaire de Marie, Nous avons rappelé d'abord l'origine plutôt céleste qu'humaine de cette prière. Nous avons montré qu'elle constitue une guirlande admirable, for-

mée de la salutation angélique et de l'oraison dominicale, jointes à la méditation. Nous avons rappelé que ce genre de supplication est très-puissant, et surtout fort efficace pour nous faire acquérir la vie éternelle ; car, outre l'excellence même des prières, il fournit à la foi un appui opportun, et nous met sous les yeux d'insignes exemples de vertus, grâces aux mystères qu'il propose à nos réflexions.

Nous avons fait remarquer en outre que le rosaire est d'une pratique facile, qu'il est à la portée du peuple auquel la contemplation de la famille de Nazareth offre un modèle absolument parfait de vie domestique. Aussi Nous avons conclu que le peuple chrétien n'avait jamais manqué d'éprouver la salutaire efficacité de cette prière.

Pour ces motifs surtout, et après avoir étudié dans de multiples exhortations la forme même du Rosaire, Nous Nous sommes appliqué en outre à en accroître la majesté, à en répandre la pratique, suivant sur ce point l'exemple de Nos prédécesseurs.

Sixième Quint, d'heureuse mémoire, approuva la coutume, déjà ancienne, de réciter le Rosaire ; Grégoire XIII institua une fête sous ce vocable ; Clément VIII l'inscrivit dans le Martyrologe ; Clément XI en ordonna l'observation par toute l'Église ; Benoit XIII l'introduisit dans le Bréviaire Romain. A leur exemple, et pour donner un témoignage perpétuel de Notre

faveur envers ce genre de piété, Nous avons décrété que cette solennité, avec son office, fût célébrée dans toute l'Eglise comme fête double de seconde classe. Nous avons voulu que le mois d'octobre tout entier fut consacré à cette dévotion. Enfin, Nous avons ordonné qu'on ajoutât aux litanies Laurétanes cette invocation " Reine du Très Saint Rosaire," comme augure de la victoire qui doit être le fruit du présent combat.

Il Nous restait à montrer quel prix et quelle haute utilité s'attachent au Rosaire de Marie, par suite des privilèges et des avantages abondants dont cette dévotion est gratifiée, et, avant tout, du très ample trésor d'indulgences dont elle dispose. A quel point il est important, pour tous ceux qui se préoccupent de leur salut, d'utiliser les richesses de ce trésor, c'est ce que l'on peut comprendre sans peine. Il s'agit en effet d'obtenir la rémission, soit totale, soit partielle, de la peine temporelle qui, même lorsque la faute est effacée, doit être subie dans la vie présente ou dans l'autre. Riche trésor, certes, formé des mérites du Christ, de la Vierge et des saints, et auquel Notre prédécesseur Clément VI appliquait avec raison ces paroles du livre de la Sagesse : " Il existe pour les hommes un trésor infini, et ceux qui y puisent sont reçus dans l'amitié de Dieu." (VII, 14.) Déjà les Pontifes romains, usant du suprême pouvoir dont ils jouissent par la vertu divine,

ont ouvert, en la faveur des congrégations de la sainte Vierge vouées à honorer le très saint Rosaire et le récitant avec piété, les sources les plus abondantes de ces grâces.

C'est pourquoi, dans la pensée que ces grâces et ces indulgences contribuent à rendre plus étincelante la couronne de Marie, et à l'orner, pour ainsi dire, des bijoux les plus précieux, Nous avons résolu, après y avoir longuement réfléchi, de publier une *Constitution* relative aux droits, privilèges, indulgences dont jouissent les associations du très saint Rosaire. Puisse cette *Constitution* être un témoignage de Notre amour à l'égard de la très auguste Mère de Dieu ; puisse-t-elle offrir à tous les fidèles du Christ, de quoi exciter leur zèle et aussi récompenser leur piété, afin qu'à l'heure suprême de leur vie ils puissent être soulagés par le secours de Marie elle-même et expirer doucement dans son sein !

C'est ce que Nous demandons du fond du cœur, au Dieu très bon et très grand, par l'intercession de la Reine du très saint Rosaire. Comme augure et gage des célestes bienfaits, Nous vous accordons affectueusement, Vénérables Frères, à vous, à votre clergé et aux troupeaux confiés à chacun de vous, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 5 septembre de l'année 1893, de Notre pontificat la vingt-et-unième. **LEON XII^e, PAPE.**

II.

Le quatrième Mystère du T. S. Rosaire

LA PRÉSENTATION DE JÉSUS AU TEMPLE.

III

RELIQUES INSIGNES.

LA VRAIE CROIX.

NOTA.—A cause de la Liste des Pèlerinages qui va suivre à la IVe Partie, et des nombreuses guérisons obtenues, nous sommes obligés d'omettre la deuxième et la troisième ; nous les reprendrons au mois de Février comme de coutume.

IV

Liste des Pèlerinages au Sanctuaire
du Cap, en 1898

29 Avril—8ème pèlerinage de l'Hôpital St Joseph des Trois-Rivières, sous la direction du Rev. F. X. Désaulniers, ptre, chapelain.

22 Mai—8ème pèlerinage de la Congrégation des jeunes gens des Trois-Rivières, sous la direction du Rév. N. Villeneuve, ptre, chapelain.

22 Mai—8ème pèlerinage de Louiseville, dirigé par le Rév. Alex Lavergne, ptre, vicaire.

6 Juin—3ème pèlerinage des Tertiaires, de

langue anglaise de Montréal, sous la direction du Rev Père Ambroise, O. F. M.

6 Juin—2ème pèlerinage des Tertiaires de St-Roch, Québec, sous la direction du Rev. U. Brunet, ptre, vicaire.

19 Juin—11ème pèlerinage de la Congrégation des Enfants de Marie des Trois-Rivières, sous la direction du Rev. L. Lamothe, ptre, chapelain.

23 Juin—12ème pèlerinage de la paroisse de Champlain, sous la direction du Rev. P H. Marchand, ptre, curé.

25 Juin—3ème pèlerinage des Enfants de Marie de Montréal, sous la direction du Rev. P. Braye, P. S. S. chapelain.

27 Juin—2ème pèlerinage des Revds. Pères du T. S. Sacrement, dirigé par le Rev. Père Estevenon.

28 Juin—7ème pèlerinage de la paroisse de St Barnabé, sous la direction du Rev. Jos. Garceau, ptre, vicaire.

29 Juin—2ème pèlerinage des Dames de la paroisse de St Jacques de Montréal, sous la direction de Mons. l'abbé S. Charrier, P. S. S.

2 Juillet—2ème pèlerinage de la paroisse de Ste Anne de Montréal, sous la direction des RR. PP. Rédemptoristes.

4 Juillet—Pèlerinage du bas de la paroisse du Cap.

5 Juillet—3ème pèlerinage des Dames de

l'Eglise St Pierre, de Montréal, sous la direction des Revds. Pères Oblats.

7 Juillet—4ème pèlerinage de Boucherville, dirigé par le Rev. J. Primeau, ptre, curé.

12 Juillet—2ème pèlerinage de la paroisse de Shawenegan, sous la direction du Rev. T. Gravel, ptre, curé.

12 Juillet—4ème pèlerinage des paroisses de St Jacques des Piles, de St Théophile du Lac et de St Thimothée sous la direction de MM. Frs. Boulay, Pierre Boulay et Euchariste Héroux, leurs curés respectifs.

12 Juillet—4ème pèlerinage du comté de Nicolet, sous le patronage de Sa Grandeur Mgr Elphège Gravel, Evêque de Nicolet.

14 Juillet—3ème pèlerinage de la paroisse du Sacré-Cœur de Montréal, dirigé par les Rvds. P. Lafortune et J. Chauvin, ptres, vicaires.

31 Juillet—2ème pèlerinage de Deschambault, sous la direction du Rev. U. Rousseau, ptre, curé.

31 Juillet—Pèlerinage des hommes Tertiaires de Montréal, sous la direction des Révds. Pères Franciscains.

3 Août—6ème pèlerinage des Dames Tertiaires des Trois-Rivières, sous la direction de Mons. le chanoine F. X. Cloutier, curé.

6 Août—3ème pèlerinage de la Ligue de Tempérance de l'Eglise St Pierre de Montréal, sous la direction du Rev. P. O. Pelletier, O. M. I.

7 Août—10ème pèlerinage de la Ligue du Sacré-Cœur des Trois-Rivières, sous la direction de M. le Chanoine, F. X. Cloutier, curé.

14 Août—4ème pèlerinage de la paroisse de Gentilly, sous le patronage du Revd. M. Marchand, curé.

15 Août—4ème pèlerinage des Dames Tertiaires de langue Anglaise de Montréal, sous la direction du Revd. Père Ambroise, O. F. M.

16 Août—5ème pèlerinage de la paroisse de St Narcisse, sous la direction du Rev. Ed. Lafèche, ptre, desservant.

24 Août—Pèlerinage de Joliette, sous la direction du Revd. P. Beaudry, V. F. curé.

29 Août—Pèlerinage du Haut de la paroisse du Cap.

6 Septembre—6ème pèlerinage des paroisses unies d'Arthabaska, sous la direction du Revd, J. Tessier, curé de Warwick.

7 Septembre—8ème pèlerinage de la paroisse de N. D. du Mont-Carmel, sous la direction du Revd. O. S de Carufel, ptre, curé.

8 Septembre—5ème pèlerinage des Dames Tertiaires de Montréal, sous la direction des Revds. Pères Franciscains.

11 Septembre—1er pèlerinage annuel de la Fanfare de l'Eglise St Pierre de Montréal, sous la direction du Revd. Père O. Pelletier, O. M. I

11 Septembre—7ème pèlerinage de la paroisse de St Jean des Chaillons, sous la direction du Revd. P. O. Drolet, ptre, curé.

13 Septembre—9ème pèlerinage de la paroisse de St Maurice, sous la direction du Rév. Ph. Hébert, ptre, desservant.

18 Septembre—10ème pèlerinage de la paroisse de Bécancour, sous la direction du Rév. O. Melançon, ptre, vicaire.

22 Septembre—Pèlerinage des Enfants de la paroisse du Cap.

26 Septembre—7ème pèlerinage de la paroisse de St Luc, sous la direction du Revd. Thos. Caron, ptre, curé.

28 Septembre—6ème pèlerinage de la paroisse de la Pointe-du-Lac, sous la direction du Rév. Jos. Caron, ptre, curé.

2 Octobre—11ème pèlerinage des Elèves du Séminaire des Trois-Rivières, sous la direction de Mons. le chanoine H. Baril, Supérieur.

4 Octobre—2ème pèlerinage de la paroisse de Ste Anne de la Pérade, sous la direction de M. le chanoine B. C. Bochet, curé.

5 Octobre—3ème pèlerinage de la paroisse de St Tite, sous la direction du Rev. J. B. Grenier, curé

9 Octobre—12ème pèlerinage de la paroisse de Ste Angèle de Laval, sous la direction du Rev. V. S. de Carufel, ptre, curé.

9 Octobre—10ème pèlerinage de la ville des Trois-Rivières, sous la direction de Mons. le chanoine F. X. Cloutier, curé.

Faveurs obtenues.

Maskinongé, le 1er octobre 1898.

Monsieur le Gérant,

Une de mes filles ayant subi une longue maladie, était restée avec une infirmité des plus disgracieuses. Nous nous sommes adressées à N. D. du Saint Rosaire et nous avons fait usage des *Roses, Bénites*. Aujourd'hui, ma fille est parfaitement guérie.

Reconnaissance à Notre-Dame du Saint Rosaire.

DAME J. D.

Veuillez insérer le fait ci-dessus dans les Annales J'en affirme l'exactitude. Madame Joseph Déziel avait promis de faire insérer la guérison dans les Annales.

N. CARON, Ptre.

Bécancour, 23 octobre 1898.

Monsieur le Gérant,

Mes enfants, s'en allant prendre le bateau à Ste. Angèle, dans leur précipitation (le voyant au quai) ont écrasé un petit garçon de deux ans et demi ; ils étaient quatre dans la voiture qui a passé dessus. Vous vous imaginez dans quel état était ce pauvre petit. Aussi notre inquiétude et notre chagrin étaient ils à leur comble ! En cette occasion, j'ai promis à N. D. du saint Rosaire, si elle guérissait cet enfant,

que je ferais dire, en son honneur, une messe dans son Sanctuaire béni, avec publication dans les Annales. Je viens accomplir ma promesse.—Madame LOUIS ROY de cette paroisse, vous prie aussi de publier la guérison de sa petite fille qui était atteinte d'un mal d'yeux extraordinaire, et qui a été complètement guérie après un Pèlerinage au Cap.

DAME V. P. BLONDIN.

STE. FLORE : Au mois de Juin dernier, je fis une chute du haut d'un escalier, ce qui me causa dans la hanche, un mal très douloureux. Alors, pleine de confiance en N. D. du T. S. Rosaire, je fis usage des *Roses Bénites*, avec promesse d'un Pèlerinage au Cap : maintenant je suis complètement guérie.

DAME MAJORIQUE LESAGE.

TROIS-RIVIÈRES : Par la promesse que j'avais faite de faire un Pèlerinage au Cap, avec l'insertion dans les Annales, j'ai obtenu ma guérison pour la surdité et une autre maladie grave.—DAME HUBERT CHAMBERLAND.

STE ANNE DE LA PÉRADE : J'étais atteint, depuis un an, d'une affection aux poumons qui résistait à tous les remèdes et je croyais bien que finalement ce serait la mort. Je promis alors, avec ma femme, de faire un Pèlerinage au Cap de la Magdeleine, Je suis bien depuis ce temps et je n'ai pas eu d'autres attaques.
M. A.

ST ROCH DE QUÉBEC : Je souffrais depuis longtemps de la dyspepsie accompagnée de violents maux de tête. Les remèdes demeuraient sans effet. Je fus atteinte, à la suite, d'une maladie grave. Dans ma détresse, je me mis sous la protection de N. D. du T. S. Rosaire ; toute ma famille se joignit à moi. J'ai fait usage, un soir, d'une petite image du Rosaire, avec grande confiance. Le lendemain, le médecin, à sa visite, me trouva tellement changée, qu'il s'écria : " Mais c'est vraiment merveilleux ! " Au bout de 8 jours, j'étais assez bien pour faire mon Pèlerinage au Cap, promesse que j'avais faite pour obtenir ma guérison complète. Aujourd'hui je dois mille actions de grâces à N. D. du T. S. Rosaire : signé : MARIE ROCHETTE. Contresigné : DR J. A. LAMOTHE.

LE CAP DE LA MAGDELEINE : J'étais atteinte d'une maladie qui menaçait de me conduire au tombeau. Les remèdes restaient sans effet. Je promis alors à la sainte Vierge, si j'obtenais ma guérison, de faire dire une grand'messe en l'honneur de la Sainte Vierge, au Sanctuaire et d'y communier moi et mon mari, d'y faire trois Neuvaines, avec le grand Chemin de Croix, au dehors, et de publier ma guérison dans les Annales : j'accomplis aujourd'hui avec bonheur, ma promesse : UN ABONNÉ.

MONT-CARMEL : J'étais atteint d'un rhumatisme inflammatoire dont je souffrais depuis 3 mois. Le mal était si intense que je ne pou-

vais plus remuer aucun de mes membres. Je promis un pèlerinage au Cap. J'accomplis aujourd'hui ma promesse en action de grâces à N. D. du Rosaire qui m'a guéri. ZOTIQUE VIVIER.

ST LÉON : Mon petit garçon était bien malade et il ne faisait que pleurer. Sans vouloir forcer la volonté du bon Dieu je promis un pèlerinage *avec lui* au Cap et une messe au Sanctuaire, s'il revenait à la santé. Nous n'avons eu que ce seul bébé, après 6 ans de mariage et nous voulions bien le garder. Dieu soit béni ! La Vierge bénie du Cap nous l'a renvoyé, ce cher petit ange, parfaitement guéri : Une de mes filles malades a été guérie, avec la promesse de réciter 9 rosaires et de faire 15 chemins de Croix : D. MÈ A. A.

ST LÉON : J'étais dans une grande inquiétude : mon fils qui est mon seul soutien, devait me quitter. J'ai promis un pèlerinage au Cap et une messe au Sanctuaire, si j'obtenais que mon fils restât avec moi. J'ai été exaucée : DAME VVE J. B T.

ST JEAN DESCHAILLONS : L'automne dernier ma mère tomba malade d'une hydropisie accompagnée de maladie de cœur. Après promesse de publication, si j'étais exaucée, un mieux sensible se produisit aussitôt, et il s'est toujours continué depuis : UNE ABONNÉE.

CAP DE LA MAGDELEINE.—Étant venu s'ajouter à la paralysie que j'avais déjà dans un

œil un autre mal assez grave, je promis à N. D. du Cap, la publicité dans ses Annales, si j'étais capable de faire à temps l'ouvrage pour lequel j'étais engagée. Je la remercie profondément, car j'ai pu le faire : UNE ABONNÉE.

TROIS RIVIÈRES : Ma petite fille âgée de 13 mois s'était cassé une jambe en tombant de 12 pieds de haut. La soudure a été reprise trois fois et ce n'est que par l'intercession de N. D. du Rosaire qu'elle n'est pas restée infirme. Mon mari souffrait d'un mal aux pieds : il a été guéri, à son tour, par l'usage des *Roses Bénites* : DAME E. D.

ARTHABASKA STATION : J'ai été guéri d'un rhumatisme qui m'empêchait de travailler, après la promesse d'un pèlerinage au Cap, et l'usage des *Roses Bénites*. Mon petit enfant a été guéri d'un mal d'oreilles par l'usage de l'huile qui a brûlé devant la statue de N. D. du T. S. Rosaire : F. COTÉ.

ST LÉON.—Je remercie la Reine du T. S. Rosaire pour la guérison de mon petit garçon malade et de ma petite fille de huit ans qui était également bien malade : DAME A. PLANTE.—

MONTMAGNY : Action de grâces à N. D. du T. S. Rosaire, pour deux guérisons obtenues, après deux Neuvaines, avec l'usage des *Roses Bénites* : D. C. E.—SOREL : Remerciements à N. D. du Saint Rosaire pour avoir guéri ma petite fille du mal d'yeux : DAME A. C. J. —PHÉNIC, R. I. Ma petite fille était malade, elle a été guérie

par l'usage des *Roses Bénites* : N. D.—ST. NARCISSE : Je souffrais depuis longtemps d'une névralgie. Après plusieurs Neuvaines et un Pèlerinage au Cap, j'ai obtenu ma guérison complète DAME J. C.—GRONDINES : Ma petite fille a été guérie d'un mal de gorge par l'usage des *Roses Bénites* : UNE ABONNÉE.—ST. CYRILLE DE WENDOVER : Tous mes enfants ont été malades tour à tour de maladies graves. J'ai obtenu leur guérison à tous, en récitant un Rosaire entier durant 9 jours. Mon mari avait une maladie inflammatoire : sa guérison a été obtenue par une autre Neuvaine à la Vierge du Cap. Une de mes amies, malade depuis 2 ans, a été guérie. Moi-même malade, j'ai été délivrée en faisant brûler les 15 lampes à N. D. du saint Rosaire. Enfin, tout dernièrement, la plus jeune de mes enfants se mourait d'épuisement. J'ai obtenu sa guérison, en faisant brûler une lampe à N. D. du Cap : DAME J.—ST. JEAN DESCHAILLONS : Mon petit garçon a été guéri d'un mal de gorge : ma petite fille, au printemps, d'une maladie si grave, qu'on attendait sa mort d'une heure à l'autre. Mes 3 petits enfants ont été préservés de la diphtérie, après la promesse d'une messe au Sanctuaire du Cap. Enfin, un autre de mes enfants a été guéri d'un grand mal d'oreilles : DAME H. A.

LA BAIE : A. M. B., guérie de l'asthme.—
POINTE-DU-LAC : J'ai été guérie d'une indispo-

sition grave : je parlais avec beaucoup de difficulté : ce fut après la promesse d'une neuvaine en l'honneur de N. D. du Rosaire : DAME O. DUPONT.—GENTILLY : Dame W. N. a été guérie d'une attaque de paralysie, après un pèlerinage au Cap.—MONTREAL : guérison obtenue : PHILOMÈNE BLANCHET.—POINTE-DU LAC. DAME J. C. guérie d'un violent mal de tête.—ST-LAURENT Une jeune fille menacée de consumption, très-bien guérie : UNE ABONNÉE.

Faveurs obtenues par l'intercession de N. D. du saint Rosaire.—HAWKESBURY (ONT.) : Plusieurs faveurs importantes, après la promesse de 2 messes au Sanctuaire du Cap.—UNE TERTIAIRE. ST NARCISSE : 2 faveurs : C. L. ;

RECOMMANDATIONS AUX PRIÈRES

- 10 Cinq jeunes garçons pour obtenir du succès dans leurs études ;
- 20 Un jeune homme enrôlé dans l'armée américaine.
- 30 7 jeunes filles pour connaître leur vocation.
- 40 Quarante voyageurs.
- 50 Dix familles pour grâces spéciales.
- 60 Cinq maris ivrognes.
- 70 Un père de famille dangereusement malade.
- 80 L'accord dans trois familles.
- 90 Deux jeunes garçons pour conserver leur emploi—Un autre pour obtenir une position convenable.
- 100 Un père de famille en pays étranger, pour obtenir son retour au milieu des siens.
- 110 Plusieurs jeunes filles pour grâces spéciales.
- 120 Plusieurs familles.
- 130 Une mère de famille, dangereusement malade—Une jeune épouse pour faveur spéciale.

Imprimatur.

† L. F., Evêque des Trois-Rivières.

CANTIQUES

N.-D. DU T. S. ROSAIRE

A L'USAGE DES PELERINS

AU

SANCTUAIRE DU CAP

En vente, au Cap, chez M. le Gérant des Annales, à 5 cents, l'unité, le port en sus.

Le Moi du T. S. Rosaire Illustré

PAR LE R. P. FREDERIC O. S. F.

EN VENTE :

AU CAP : chez M. le Gérant des Annales.

AUX TROIS-RIVIÈRES : chez M. Ayotte, Libraire.

PRIX :

Broché : 15 centins ; par la malle : 20 centins.

Relié, tranche Rouge : 25 centins ; par la malle : 30 centins.

Nota.—Pour Paiement, nous acceptons les Timbres-Poste du Canada.

RELIURE DES ANNALES.

NOTA—Nous engageons fortement nos Abonnés à faire relier, comme les années précédentes, les deux dernières années des Annales, 1896-1897, en un seul volume.

M. AYOTTE, Libraire à Trois-Rivières, s'offre à les relier, demi reliure, bien soignée, pour le modique prix de 20 centins. Nous fournirons *gratis* les Numéros qui manqueront pour la collection complète des deux dernières années 1896-1897.

AVIS

(Pour simplifier la correspondance)

PAIEMENT DES ABONNEMENTS.—Nous acceptons en paiement des Abonnements aux ANNALES, les *Timbres-Poste* du Canada, pour tout montant au-dessous d'une Piastre.

TARIF DES HONORAIRES DE MESSES.—Le Tarif des Honoraires de Messes au Cap, pour les deux églises (l'église de Sainte-Marie-Magdeleine et le Sanctuaire du T. S. Rosaire), est :

- 1° De 50 cents pour les Messes Basses ;
 - 2° De \$3.00 pour les Grand'Messes.
-

TARIF DES LAMPES QUI BRULENT

— DANS LE —

SANCTUAIRE de N.-D. du CAP

- 1° Une lampe pour un jour : 5 cents.
 - 2° Une lampe pour une Neuvaine : 40 cents.
 - 3° Pour les 15 lampes, représentant les 15 Mystères : 60 cents par jour.
 - 4° Une lampe pour un mois : \$1.10.
 - 5° Une lampe pour un an : \$12.00.
-

Imprimé par P. V. AYOTTE, Trois-Rivières.